

# ASSURANCE PRÊT

ON VOUS ASSURE  
TOUT NOTRE SOUTIEN



Coopérer pour créer l'avenir



# VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'ASSURANCE PRÊT !

Comment faire face à vos obligations financières si une maladie ou un accident vous empêche de travailler ? Comment éviter à vos proches un fardeau financier advenant votre décès ? Comment diminuer vos tracas pendant une période déjà difficile ? La réponse à toutes ces questions : l'Assurance prêt !

Protégez vos emprunts et soyez rassurés, vous pouvez compter sur l'Assurance prêt !



# DES PROTECTIONS RASSURANTES

L'Assurance prêt vous offre des protections des plus complètes pour vous aider, vous et vos proches, à vous acquitter de vos obligations financières en cas d'épreuve.

## ASSURANCE VIE

Prévoit le remboursement du solde<sup>1</sup> de votre prêt en cas de décès. Grâce à cette protection, vos proches n'auront pas à se départir de certains biens pour continuer à effectuer les versements sur votre prêt.

### NOUVEAU – UN SOUTIEN FINANCIER AU DIAGNOSTIC D'UN CANCER

Prévoit le versement d'un montant forfaitaire pour vous aider à vous organiser à la suite d'un diagnostic de cancer. Ce montant équivaut à six versements mensuels<sup>1</sup> (ou trois versements mensuels<sup>1</sup> si vous avez 55 ans ou plus).

## ASSURANCE INVALIDITÉ

Prévoit le remboursement de vos versements périodiques<sup>1</sup> en cas d'invalidité, vous permettant ainsi de maintenir votre niveau de vie. Cette protection est d'autant plus importante qu'on ne connaît pas la durée d'une période d'invalidité.

<sup>1</sup> Selon le pourcentage d'assurance choisi.

# UNE OFFRE EXCLUSIVE AUX DÉTENTEURS DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Si vous avez contracté un prêt hypothécaire, l'Assurance prêt vous offre, en exclusivité, une protection élargie. Ainsi, en cas d'invalidité, vos paiements hypothécaires sont couverts et vous bénéficiez d'un montant additionnel pour régler des dépenses liées à la conservation de votre maison, comme les taxes municipales et scolaires ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et de téléphone.

## DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

- L'adhésion est simple. Vous n'avez habituellement qu'à répondre à quelques questions au moment où vous contractez un prêt.
- La prime est intégrée à vos versements périodiques et elle est toujours calculée en fonction du solde de votre prêt.
- Les prestations sont versées tant que dure l'invalidité totale.
- Le soutien financier de base en cas de diagnostic de cancer est inclus automatiquement à l'assurance vie.
- Les prestations versées ne sont pas imposables.
- Vos prestations ne sont pas réduites si vous recevez des montants en vertu d'un autre régime public ou privé.
- En adhérant à l'Assurance prêt, vous bénéficiez gratuitement de services d'assistance pour vous accompagner et vous aider au moment où vous en avez le plus besoin !

# L'ASSURANCE PRÊT, POURQUOI DONC ?

**Parce que vous ne voulez pas laisser un fardeau financier à vos proches.**

Ceux-ci auront déjà à composer avec la perte d'un être cher sans qu'ils aient, en plus, à se soucier de rembourser votre emprunt.

**Parce que le diagnostic d'un cancer peut chambouler une vie et exercer une pression sur votre situation financière.**

Lorsqu'on apprend la nouvelle, on se sent perdu et démuni. Le soutien financier en cas de diagnostic de cancer est là pour aider à vous organiser afin de faire face à ce combat.

**Parce que l'assurance salaire ne suffit pas !**

Beaucoup de gens croient à tort qu'en cas d'invalidité leur assurance salaire suffirait à couvrir leurs dépenses. Pourtant, dans la majorité des cas, elle ne couvre que 66 % du salaire et les prestations sont souvent imposables, entraînant ainsi un manque à gagner. Et cela, c'est sans compter les dépenses additionnelles que peuvent engendrer une invalidité.

Avec l'Assurance prêt

**ON VOUS ASSURE  
TOUT NOTRE SOUTIEN**

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'Assurance prêt ou pour y adhérer, consultez un conseiller de votre caisse ou de votre institution financière.

Le présent document a été rédigé à titre explicatif. Seules la police et la demande d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Certaines exclusions et restrictions s'appliquent.

**[desjardins.com/assurance\\_pret](http://desjardins.com/assurance_pret)**



VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

Desjardins Assurances désigne Desjardins  
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.



**BIO GAZ**  
Énergie verte

